



DISPOSITIFS D'AIDE

Le Microcrédit Professionnel :

Besoin de moins de 6 000 € :

- Taux d'intérêt : 7,17 % pour la moitié du montant
- Taux d'intérêt : 0 % pour la seconde moitié (3 000 € maximum)
- Frais de dossier : 5 %
- Remboursement sur 30 mois maximum
- Caution exigée de ¼ du montant total emprunté

Besoin de 6 000 € à 10 000 € maximum :

- Taux d'intérêt : 6,38 %
- Pas de prêt à taux 0 %
- Frais de dossier : 5 %
- Remboursement sur 48 mois maximum
- Caution de 3 000 €

A QUI S'ADRESSENT-ILS ?

Ces dispositifs sont à destination des porteurs de microprojets n'ayant pas accès au crédit bancaire classique. L'ADIE accepte d'étudier les personnes fichées à la Banque de France, excepté celles ayant un plan de surendettement.

Une fois le dossier présenté à une commission, une réponse est donnée dans un délai de 7 jours.

OBJECTIFS

L'ADIE est une association reconnue d'utilité publique, elle a pour but d'aider des personnes à créer leur entreprise et donc leur emploi grâce au microcrédit. En complément du microcrédit, l'ADIE propose aux micro-entrepreneurs un accompagnement gratuit et adapté à leurs besoins.

COORDONNEES

ADIE
72 AVENUE D'Italie
63000 CLERMONT-FERRAND
Bénédicte CAREL
06 32 99 56 37
www.adie.org
ADIE

ADIE
19 PLACE JEAN EPINAT
03200 VICHY
04 70 28 05 57
www.adie.org

